

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 0 9 AVR. 2025

[D : 062-216204735-20250404-25_02_10-DE

DCM 25.02.10

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2025 Date de convocation : 28 mars 2025

Objet:

Subvention 2025 au profit du Comité des fêtes de Molinghem Votes pour : 25 Vote contre : 0

Abstention: 0

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

<u>Étaient présents</u>: M. David THELLIER – Mme Laurie LECRINIER – Mme Nathalie LEGRAND – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Sébastien MILON – Mme Aude DERVILLERS – Mme Marie-France VERREMAN – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – M. Benoît COUPET – Mme Véronique LUPART – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – Mme Micheline DAUTRICHE – M. Pascal GANTOIS – M. Thierry DISSAUX – Mme Frédérique SAUVAGE – M. Michel BINCTEUX, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- M. Éric HEUGUE a donné procuration à Mme Marie-Paule CLAREBOUT;
- M. Laurent DANEL a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER ;
- Mme Caroline BERROD a donné procuration à Mme Marie-France VERREMAN;
- M. Stève CAMPAGNE a donné procuration à Mme Sandrine ALLOUCHERIE;
- M. Maxime THERY a donné procuration à Mme Stéphanie DELMARE;
- Mme Noémie MATTON a donné procuration à M. David THELLIER;
- Mme Nathalie DELZONGLE a donné procuration à M. Thierry DISSAUX;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à M. Sébastien MILON;
- M. Didier RINGARD a donné procuration à Mme Véronique LUPART.

Membre absent : Mme Céline COTTREZ.

Madame Sandrine ALLOUCHERIE est nommée secrétaire de séance.



Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 0 9 AVR. 2025
ID: 062-216204735-20250404-25_02_10-DE

DCM 25.02.10

Le conseil municipal, en dehors des présences de Monsieur Vincent GALLOIS et Monsieur Michaël DELHAYE, membres du bureau du Comité des fêtes de Molinghem, et sans le vote de Madame Stéphanie DELMARE, représentant Monsieur Maxime THERY, également membre du bureau susmentionné, et après délibération, décide au titre de l'année 2025 d'allouer la subvention suivante :

Article 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes 33 ACTION CULTURELLE

- Comité des fêtes de Molinghem

7 200,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication



David THELLIER Maire de la Commune de ISBERGUES 8 avr. 2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.